

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL717

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 20

A l'alinéa 230, après le mot :

« arrêté»,

insérer le mot :

« conjoint ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.